

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Hebdomadaire

Retrimprimé et publié, en la Cité de St-Hyacinthe, rue Ste-Anne, No 79, par J. DE L. TACHÉ, domicilié en la dite Cité, de St-Hyacinthe.

ABONNEMENT

\$1.00 par an, Canada et Etats-Unis.

L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois. Tout année commencée se paie en entier.

ANNONCES

Première insertion..... 10 centins la ligne. Insertions subséquentes..... 5 " " Arb. de Naissances, Mariages et Décès, 25 centins chaque. Avis spéciaux..... 10 centins la ligne. Annonces à long terme, tarif spécial.

IMPERIALISME

Le Globe veut nous faire construire un vaisseau de guerre du dernier modèle pour le donner en cadeau au gouvernement anglais.

Il existe des impérialistes au Canada. Dans cette attitude du Globe, on a la preuve qu'il s'en trouve, et de haut placés dans le camp libéral et une démonstration de l'ineptie ou de la mauvaise foi des gens qui dans le passé ont voulu effrayer les électeurs en accusant, bien à tort, le parti conservateur d'être des impérialistes. En haut, l'hon. L. P. Brodeur, l'homme aux fusils, et en bas, M. Majorque, l'homme à la grande polition, sont placés dans une jolie lumière par cette sortie du Globe.

Il est vrai que l'habitude de se trouver à la même table que Sir Frederick Borden les a acclimatés au fumier des menus impérialistes couteux que nous sert annuellement le ministre de la Milice à chaque session.

Ils ont perdu du nez !

Les avertissements

du Rhumatisme

Le Froid, le Mauvais Temps amènent les Douleurs, mais la source du Mal est dans le Sang

Le temps froid et humide amène les élanements et les douleurs du rhumatisme, mais n'est pas la cause réelle de la maladie. Le mal est enraciné dans le sang et ne peut être guéri qu'en l'éclaircissant et en chassant l'acide empoisonneur du système. C'est là une grande vérité médicale dont chaque rhumatisant devrait tenir compte. Les frottements et autres applications extérieures ne peuvent pas guérir le mal — ne pouvant pas atteindre le sang. Le malade ne fait que perdre un temps précieux et son argent en faisant l'expérience de cette méthode de traitement — tandis que le mal ne fait que s'aggraver tout en devenant plus difficile à guérir. Il n'y a qu'un moyen sûr de guérir le rhumatisme — l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams. Elles agissent directement sur le sang impur et affaibli. Elles le purifient et le fortifient, et déracinent ainsi la cause du mal.

Mme S. Bailey, Newcastle Creek, N. B., dit : " Durant l'été de 1906 je devins estropiée par suite d'une douleur aux chevilles du pied. Pensant que le mal allait se passer, je ne me fis pas soigner par le médecin, mais je me servis de liniments pour soulager la douleur et l'enflure. Au lieu de diminuer, le mal augmenta et je consultai alors le médecin qui dit que c'était une attaque de rhumatisme articulaire et il me traita pour cette maladie. Au lieu de s'en aller, la douleur et l'enflure devinrent pires, au point que je pouvais à peine me traîner dans la maison. En me levant le matin je ne pouvais pas me supporter sans souffrir des douleurs extrêmes. Ayant essayé tant de médecines sans résultats, je commençai à croire que je devais rester à jamais infirme. Un jour une cousine me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Elle dit : " Je les prends tous les printemps comme tonique pour le sang et elles font de moi une personne nouvelle. " Après quelques hésitations, je résolus d'en prendre. J'en pris trois ou quatre boîtes avant de sentir du mieux, mais après cela il me sembla que les chevilles me faisaient moins mal. Quand j'en eus pris quelques boîtes de plus, je constatai un grand changement dans ma condition. Non seulement mes chevilles étaient mieux, mais je me sentis une femme tout autre et mieux que je n'avais été depuis des années. Parlant de ceci à un médecin plus tard, il me dit que, sans contredit, les Pilules Roses du Dr Williams m'avaient enrichi le sang et chassé la maladie douloureuse. "

Non seulement les rhumatisants mais tous ceux qui souffrent par suite d'un sang faible, aqueux ou impur, peuvent se guérir en employant judicieusement les Pilules Roses du Dr Williams. Vendues par tous les marchands de remèdes, ou par la poste à 50 cents la boîte, ou six boîtes pour \$2.50, de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

AVIS PUBLIC

Le Conseil de Ville de la Cité de Saint-Hyacinthe dans le but de faire connaître la Loi à l'effet de restreindre l'usage du tabac chez les enfants et les adolescents, dans ses détails a ordonné qu'elle soit publiée dans les trois journaux de la ville pour que tous les intéressés prennent connaissance de ses dispositions que la police municipale a reçu ordre de faire respecter rigoureusement.

Donné à St Hyacinthe, ce 15 mars 1909.

D. T. BOUCHARD, Greffier.



7-8 EDOUARD VII CHAP. 73

Loi à l'effet de restreindre l'usage du tabac chez les enfants et les adolescents

[Sanctionnée le 20 juillet 1908.]

SA Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada décrète :

1. Est coupable d'une infraction (offense) et, sur conviction par voie sommaire, passible, pour une première contravention, d'une amende n'excédant pas dix dollars, ou, pour une deuxième contravention, d'une amende n'excédant pas vingt-cinq dollars, et pour une troisième contravention ou toute récidive subséquente, d'une amende ne dépassant pas cent dollars, quiconque, directement ou indirectement, vend ou donne ou fournit à un enfant âgé de moins de seize ans des cigarettes ou du papier à cigarettes, pour l'usage de cet enfant ou non, ou vend ou donne ou fournit à pareil enfant du tabac sous toute forme autre que celle de cigarettes, s'il sait ou a raison de croire que ce tabac est pour l'usage de cet enfant.

2. Tout constable ou toute personne qui a les pouvoirs d'un constable, ou toute personne autorisée à ce faire par quelque règlement à cet effet, établi par quelque autorité ou personne ayant le pouvoir d'établir pareil règlement, a pour devoir de saisir toutes cigarettes et tout papier à cigarettes ou tabac sous toute forme autre que celle de cigarettes, en la possession d'un enfant apparemment âgé de moins de seize ans qu'il trouve à fumer ou à mâcher du tabac ou sur le point de fumer ou de mâcher du tabac dans une rue ou dans un endroit public.

3. Est coupable d'une infraction (offense) et, sur conviction par voie sommaire, passible, pour une première contravention, d'une réprimande, ou, pour une deuxième contravention, d'une amende n'excédant pas un dollar, et, pour une troisième contravention ou toute récidive subséquente, d'une amende ne dépassant pas quatre dollars, tout enfant qui, étant âgé de moins de 16 ans, fume ou mâche du tabac dans une rue ou dans un endroit public, ou achète ou a en sa possession, soit pour son usage ou autrement, des cigarettes ou du papier à cigarettes, ou achète ou a en sa possession, pour son propre usage, du tabac sous toute forme autre que celle de cigarettes.

4. Si, sur une plainte portée devant un juge de paix, il est établi aux yeux de ce dernier qu'un distributeur automatique tenu quelque part pour la vente de cigarettes, de cigares ou de tabac sous quelque forme que ce soit, est achalandé par des enfants de moins de seize ans, le juge de paix peut ordonner à la personne chez qui est tenu cet appareil, de prendre les précautions nécessaires pour empêcher qu'il ne soit utilisé de la façon mentionnée dans l'ordonnance, ou, s'il est nécessaire, de faire disparaître l'appareil dans un certain délai.

2. Est coupable d'une infraction et, sur conviction par voie sommaire, passible d'une amende ne dépassant pas vingt-cinq dollars et d'une amende supplémentaire n'excédant pas cinq dollars pour chaque jour que continue la contravention, quiconque refuse, manque ou néglige de se conformer aux ordres contenus dans une ordonnance de l'esède.

3. Toute personne chez qui se trouve un tel distributeur peut elle-même ou par son agent saisir les cigarettes, les cigares ou le tabac provenant de cet appareil et en la possession de tout enfant apparemment âgé de moins de seize ans et qui fait fonctionner cet appareil, ou fume ou est sur le point de fumer des cigarettes, des cigares ou du tabac.

5. Les dispositions de la présente loi autres que celles qui déclarent

infraction le fait d'un enfant de moins de seize ans qui fume ou emploie des cigarettes ou du papier à cigarettes ou du tabac sous quelque forme que ce soit, ne s'appliquent pas à pareil enfant qui est au service d'un marchand de tabac en gros ou en détail, dans son commerce.

6. Pour les objets de la présente loi, le mot "cigarette" comprend tout petit cigare fait de tabac roulé dans du papier, de la feuille de tabac ou quelque autre substance.

7. Pour les objets de la présente loi, tout enfant qui, aux yeux du juge de paix saisi d'une dénonciation ou d'une plainte sous le régime de la présente loi, paraît être âgé de moins de seize ans, est présumé être au-dessous de cet âge, à moins que la preuve n'établisse qu'il dépasse effectivement cet âge, et les dispositions de l'article 984 du Code criminel s'appliquent en l'espèce.

BELLES PAROLES

DÉDIÉ AU RÉDACTEUR INAVOUBLE DE LA TRIBUNE

La motion que nous avons soumise à la Chambre, reprend M. Tellier, contient tout un programme et c'est ce programme qui nous réunit de ce côté-ci de la Chambre (App.). Le premier ministre s'informe souvent de la façon dont nous faisons ménage dans l'opposition.

UNE VOIX.—Ça va mieux que dans le gouvernement (rires). M. TELLIER.—Qu'il se rassure : ayant les mêmes convictions, tendant au même but, croyant à l'efficacité des mêmes moyens pour arriver à ce but (Très bien, très bien), nous marchons côte à côte vers le même idéal (Appis.) Ensemble nous voulons travailler à doter notre province d'une administration progressive et honnête sans souci de savoir qui sera appelé à former ce gouvernement. (Appl.)

L'on a cru pouvoir nous dénigrer en cherchant à éveiller les susceptibilités des uns et des autres. Peine perdue. Et ceux qui ont entrepris est espoir sont voués à la plus complète des illusions. Si nous étions ici pour servir nos intérêts personnels, nos ambitions particulières, de telles méthodes habilement entretenues pourraient peut-être nous détourner du but que nous poursuivons. Nous sommes ici pour autre chose, et ce n'est pas le qu'en dira-t-on qui nous fera dévier de notre route. (Très bien, très bien et applaudissements.)

Il est facile de voir que le mot d'ordre a été donné : "ouvrez de fleurs le député de Joliette et de bonne le député de St-Jacques et de St-Hyacinthe." M. Taschereau m'a même dit que le député de St-Jacques me signifierait bientôt ma déchéance... et avec un sourire significatif sur les lèvres, M. Tellier reprend : Oh ! évidemment nous n'avons pas la même mentalité. (Appl.)

Peu m'importe à quel rang de l'armée je combats, pourvu que je combatte dans l'armée. (Applis.) Peu m'importe celui qui tient le drapeau aujourd'hui, celui qui le tiendra demain, pourvu que le drapeau reste le même et que la main qui le tient soit honorable. (Applis.) Peu m'importe celui qui le plaquera sur la citadelle ; pourvu que celui-là sorte de nos rangs, je sais qu'il en sera digne.

L'opposition fit à son chef une ovation prolongée.

—Le Canadien.

De l'enregistrement des droits réels

(Reproduit de l'Éclair)

Je désire attirer l'attention de notre député à l'Assemblée législative sur un point excessivement important, qui touche de près la classe illettrée. Il y a quelques années, j'ai correspondu avec l'hon. Procureur-Général pour lui demander de remédier au mal que je vais signaler, mais il n'a pas cru devoir intervenir.

La dernière partie de l'article 2098 de notre Code Civil se lit comme suit : " Jusqu'à ce que l'enregistrement du droit de l'acquéreur ait lieu, l'enregistrement de toute cession, tout transport, hypothèque ou tout droit réel par lui consenti affectant l'immeuble est sans effet. "

Mon expérience comme avocat m'a démontré qu'un grand nombre de personnes illettrées ont souffert des dommages considérables, et ont souvent même perdu tout ce qu'elles avaient en ne faisant pas enregistrer leurs titres. D'ordinaire, lorsqu'un cultivateur vend sa terre autrement qu'argent comptant, il conserve, pour les paiements qui lui seront dus en vertu de son acte de vente, la première hypothèque. On est généralement sous l'impression parmi les cultivateurs, que c'est à l'acquéreur à faire enregistrer l'acte de vente. Souvent, on ne s'occupe pas de voir si l'acheteur fera enregistrer, ou si non, son acte d'acquisition. On suppose que c'est à lui un devoir qui incombe à l'acheteur, et on laisse faire. Lorsqu'un acheteur veut frauder son vendeur, la chose est bien facile, tel que la loi existe actuellement. Un vendeur conserve tous ses droits et privilèges par l'enregistrement de l'acte d'aliénation dans les 30 jours à compter de sa date, à l'encontre de toute personne dont le

Deux belles guérisons dues aux Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine.

L'une s'accomplit à Montréal et l'autre dans une région lointaine de la Province.

Madame GIRARD était faible, nerveuse, avait des douleurs dans tous les membres. Elle en était rendue à l'époque du retour de l'âge, elle a souffert pendant six années.

Mademoiselle CORINNE MALONEY était faible elle aussi, elle a toussé longtemps et tout le monde ne pouvait croire qu'elle reviendrait à la santé.

Partout où les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine sont connues, elles font la joie des femmes qui les emploient.

Si vous suivez les journaux, Mesdames, vous verrez que, tous les jours, des témoignages paraissent, démontrant, par la guérison de femmes affectées de maladies longues et souffrantes, l'évidence de la supériorité des Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine sur tout autre remède. Jusqu'aujourd'hui, les Pilules Rouges ont rendu la santé à des milliers de femmes peut-être plus malades que vous ; elles peuvent donc encore avoir les mêmes bons succès dans le cas de chacune. Lisez les témoignages suivants et voyez ce que les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine ont fait pour deux personnes qui se désespéraient :

" Mariée bien jeune, j'eus une forte famille, ce qui m'obligea à travailler beaucoup. Trois accidents qui se sont succédés, ravagèrent ma santé. Quand vint le retour de l'âge j'étais épuisée. Je fus très malade pendant six ans. La nervosité était le point principal de ma maladie. Elle m'enlevait le sommeil et l'appétit, puis je souffrais continuellement de douleurs de reins et de palpitations. J'étais d'une grande faiblesse et pouvais difficilement m'occuper des plus légers travaux de mon ménage. J'étais sans cesse affaissée, abattue. Des remèdes de toutes sortes avaient été employés pour me soulager, mais en vain. Un jour, je me décidai d'essayer les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine tant vantées de milliers de personnes. Dès les premières boîtes j'éprouvais un grand mieux. Heureuse de ce résultat, je continuai le traitement durant plusieurs mois et j'eus le bonheur de voir ma santé se rétablir. Les Pilules Rouges me donnaient l'appétit, elles calmaient mes nerfs et me rendaient le sommeil. Enfin, après l'emploi de dix boîtes, j'étais tout à fait bien et assez forte pour faire, toute seule et sans trop de fatigue, tous les gros ouvrages de ma maison. "

Madame GIRARD, 475 rue Marie-Anne, Montréal.

" Je crois à l'efficacité des Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine parce qu'elles m'ont guérie. Je souffrais de violents maux de tête et d'une faiblesse extrême qui me rendait tout travail impossible. Depuis quatre ans, je n'avais goûté aucun repos. Il y a deux ans et demi, j'ai tant toussé et souffert de l'estomac tout l'hiver que je désespérais presque de voir le printemps. Pendant cet hiver, je passais la plus grande partie de mes jours au lit. Lorsque j'avais des accès de toux, je ne pouvais ensuite me remuer tant mes forces étaient à bout. Deux médecins me soignèrent sans succès. Même je n'ai pas voulu prendre le deuxième traitement que l'un d'eux me don-

Fac-similé d'une boîte de Pilules Rouges.



droit à été enregistré entre la date de tel acte d'aliénation et son enregistrement. C'est à la loi. Lorsque ce délai est expiré, c'est alors qu'un acquéreur peut faire perdre à son vendeur ses droits hypothécaires.

Voici comment l'on procède : On fait enregistrer son titre d'acquéreur, par sommaire, sans référer aux charges contenues dans le titre d'acquisition. Après cela, on emprunte une somme d'argent représentant la valeur de l'immeuble que l'on a acquis, on donne un acte d'obligation avec hypothèque sur cette propriété qui est immédiatement enregistré. Le tour est joué. Le vendeur n'a pas perdu ses droits hypothécaires, c'est vrai. Il peut faire enregistrer au long son acte de vente, mais l'hypothèque du prêteur, en vertu de l'acte d'obligation prime son hypothèque. Que servirait alors au vendeur d'avoir une seconde hypothèque sur un immeuble qui est déjà grevé pour sa valeur ? Absolument rien, n'est-ce pas. Souvent, le tour est joué autrement. Au lieu d'emprunter, comme je viens de le dire, on vend la propriété argente comptant, après avoir fait enregistrer le titre d'acquisition par sommaire et le vendeur donne quittance au nouvel acquéreur.

Notre jurisprudence veut que l'enregistrement d'un acte d'obligation, lorsque le titre de celui qui hypothèque la propriété a été enregistré par sommaire, sans référer aux charges contenues dans son titre, la jurisprudence veut, dis-je, que cette hypothèque prime le privilège de bailleur de fonds.

Tous ceux qui connaissent la loi peuvent se protéger. Depuis que je pratique comme avocat, j'ai rencontré des cas excessivement lamentables. Il y a des pauvres veuves qui ont perdu complètement leur créance par le fait d'avoir négligé de faire enregistrer leur acte de vente. L'acquéreur devenant insolvable, n'ayant pour tous biens que sa propriété acquise, fait enregistrer son acte de vente par sommaire et ensuite grevé



Mlle Corinne Maloney, Rivière-à-la-Martre, Qué.

na, attendu que le premier ne m'avait apporté aucun soulagement. Je préférai alors écrire aux Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine qui me conseillèrent les Pilules Rouges et me donnèrent de si sûrs renseignements que je ne doutai plus de ma guérison. Dès les premières boîtes de Pilules Rouges, je ressentis un mieux qui s'accrut rapidement. Ce remède m'a tout à fait guérie. J'ai abandonné maintenant de l'employer, mais j'en conserve toujours avec moi. Je ne voudrais pas passer une seule journée sans avoir sous la main quelques boîtes de Pilules Rouges. Je ne puis assez remercier les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine pour tout le bien qu'ils m'ont fait. Sans eux et sans les Pilules Rouges, je crois que je ne serais plus au nombre des vivants. "

Mlle CORINNE MALONEY, Rivière-à-la-Martre, Co. Gaspé, Québec.

Les CONSULTATIONS GRATUITES des Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine se donnent tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées :

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE,

274 rue Saint-Denis, Montréal.

AUGUSTE PACAUD, St-Joseph, Beauve, 13 mars 1909.

Beurrerie-fromagerie à vendre

Une beurrerie-fromagerie bien montée et avec un arrondissement de 50,000 lbs. de beurre, avec un homme soigneux et habile. Glacière modèle du village perfectionnée. Située dans le comté de Labelle. Prix et conditions faciles.

S'adresser au bureau du COURRIER.

Aussi une petite fromagerie dans les Cantons de l'Est. Payable \$100 par an sans intérêts.

S'adresser au bureau du COURRIER.

CHANCE EXTRAORDINAIRE

A VENDRE.—on à louer à un bon locataire. La magnifique maison bâtie par l'honorable juge Scotte, au village de La Providence sur Yamaska, vis-à-vis St-Hyacinthe dont ce village est à proprement parler la banlieue. Cette maison a coûté \$14,000 et serait vendue à moitié prix. Pour photographies et détails s'adresser à

H. J. JOHNSTON, 207 rue St-Jacques, Montréal.

Le lieutenant gouverneur en conseil vient de nommer pour juge de paix pour le district de St-Hyacinthe : M. Herbert Jewett, gérant de manufactures, de Marieville, comté de Rouville.

Ottawa, 22.—Les dates pour le campement annuel de la milice de la province de Québec ont été fixées comme suit : District militaire No 5 (Montréal), 29 juin ; district No 6 (Saint-Jean), 14 juin ; district No 7 (Québec), 29 juin.

NOTES LOCALES

EVÊCHÉ DE SAINT HYACINTHE, le 18 mars 1909. M. l'abbé J. A. Boissonault, curé de Saint-Johnsbury, diocèse de Burlington, décédé le 8 de ce mois, était membre de la Société d'une Messe-sécession provinciale.

EVÊCHÉ DE SAINT HYACINTHE, le 22 mars 1909. M. l'abbé Charles Alphonse Brisebois, du diocèse de Montréal, ancien curé, décédé hier, était membre de la Société d'une Messe.

A. M. DAOUST. — On nous communique la note suivante: Les Dames de Charité de l'Eglise Presbytérienne, auront leur vente d'objets de fantaisie, jeudi 1er avril, à partir de midi et le soir dans la salle de l'Union. On y servira des rafraîchissements.

Melle Irène Tellier est de retour d'une promenade de quelques semaines aux Etats Unis. — M. Ulric Boucher, autrefois à l'emploi de la maison S. Bourgeois & Cie., prendra le 1er avril prochain la gérance du magasin de ferronneries de M. Aug. Larivière. M. Boucher était à Montréal depuis quelques temps et a acquis une plus grande expérience du commerce de gros. C'est un jeune homme intelligent et actif que nous reverrons avec plaisir parmi nous.

A l'occasion de la clôture du second trimestre les élèves du Séminaire ont donné une petite séance récréative en présence de tous les professeurs et des surveillants du collège. Monsieur Z. Décelles, préfet des études du compte rendu des examens trimestriels. Voici les noms de ceux qui ont subi cette épreuve avec le plus de succès.

Classe supérieures: — MM. Roméo Poiré, St-Aimé; Raymond Blais, Etats Unis; Arthur Giroux, Sweetburg; Omer Chevrete, Ste-Hélène; G. B. Boulay, Monticooke; Hector Adolphe, St-Hyacinthe.

Classe inférieures: Hervé Laval, St-Robert; Antonio Panibus, Etats Unis; Emil Auger, St-Aimé; Emile Gervais, St-Marc; Ernest Mesier, Etats Unis; L. Z. Fanteux, St-Hyacinthe.

Monsieur Choquette supérieur du Séminaire a fait une courte allocution félicitant les élèves du progrès accompli pendant le dernier trimestre.

Les enfants de Marie sont à organiser un grand concert pour le 22 avril prochain. Ce concert aura lieu en la salle de l'Hôtel de Ville peinte et décorée à neuf. Cela ne devra nuire en rien au succès remporté chaque année par nos gentilles concitoyennes.

ON DEMANDE. — Une sténographe clavigraphiste sachant bien le français et l'anglais. S'adresser au bureau du COURRIER.

S. G. Mgr Bernard présidait, vendredi, à une cérémonie religieuse très imposante, au Couvent des Sœurs St-Joseph de cette ville.

Ont fait profession religieuse: Melle Anna Bertrand, de Ware, Mass, dite Sœur Marie Coeur Marie; Philomène Courvoyer, de Ste Anne de Sorel, dite Sœur Ste-Blandine; Anna Gendron, d'Acton, dite Sœur Ste Julie.

Un très éloquent sermon de circonstance a été donné par le Rév. J. M. Phaneuf, vicaire à la Cathédrale. Mgr Bernard était assisté de Mgr Guilbert, Chapelain du Précieux Sang, et du Rev. M. Rivard, curé de St-Robert de Richelieu.

MM. Charles St-Michel et Lindore Gouin, de la paroisse de Saint-Hilaire, comté de Rouville, ont intenté deux actions en dommages, contre la compagnie du Grand Tronc. Les brevets ont été pris, hier, par des avocats de cette ville, et les déclarations seront faites aujourd'hui. Les demandeurs réclament de la défenderesse \$15,000 chacun.

Au cours de l'été dernier, alors qu'ils étaient à l'emploi de la compagnie, M. St-Michel se fit briser les deux cuisses, et M. Gouin les deux jambes, par un câble d'acier servant à décharger de wagons. Cet accident rendit les deux hommes impotents.

Mademoiselle Aline Larivée est partie hier pour Troy, N. Y. où Mme Larivée et Mlle Larivée iront la retrouver dans quelques semaines. Leur départ cause, le nombreux regrets dans le cercle qu'elles étaient.

Farnham, 22. — Les funérailles du mécanicien Cunningham ont eu lieu hier, mardi. A l'arrivée du train de Montréal, le corps a été transporté à l'église, où M. l'abbé Lafontaine, as-

— La retraite des dames et des demoiselles a lieu cette semaine à la cathédrale. Elle est donnée par les RR. PP. Germain et Valbert de l'Ordre de St-François. Celle des hommes et des jeunes gens s'ouvrira dimanche soir.

NAISSANCE En cette ville le 23 courant, l'épouse de M. Auguste Boisseau, notaire, une fille baptisée sous les noms de Marie Jeanne Zéphirine-Alberte.

DECÈS M. Ferdinand Valcourt, de St-Simon, est décédé jeudi à l'âge d'environ cinquante ans. Il laisse une femme et plusieurs enfants. Les funérailles ont eu lieu ce matin, samedi, à St-Simon.

Les vêtements huilés Imperméables Tower's Fish Brand. Sont taillés sur de grands patrons, confectionnés pour donner le plus grand confort possible à ceux qui les portent.

Correspondances Spéciales

St-Aimé, 21 mars. — Vendredi, le 19 courant, le collège de St-Aimé célébrait sa fête patronale d'une façon vraiment grandiose.

Dès l'aurore, les drapeaux aux couleurs variées flottaient sur l'édifice et annonçaient aux alentours que c'était grande fête au collège. Un soleil radieux et une brise légère faisaient bonne augure pour ce grand jour de fête.

A 8 1/2 hrs., messe solennelle chantée par le Rév. M. O. Leduc, curé de St-Aimé, assisté du Rév. P. E. Desrosiers, C. S. C., chapelain, et du Rév. J. Goyette, vicaire à St-Aimé. M. l'abbé Nadeau, vicaire à Sorel et ancien élève du collège, donna le sermon de circonstance. L'orateur intéressa ses jeunes auditeurs tout en les instruisant.

Il développa avec éloquence le texte que l'on applique si bien à St-Joseph: "Justus ut Palma ferebit". Il sut faire des applications tout à fait pratiques pour la jeunesse studieuse qui doit trouver dans St-Joseph un modèle accompli des plus grandes vertus.

L'ornementation de la chapelle était splendide et pleine d'expression.

Un faisceau de lampions de diverses couleurs illuminait l'autel de St-Joseph dont la statue apparaissait sur un fond d'azur, et entourée de lis.

La partie musicale ne fut pas moins bien rendue. Un chœur puissant de 40 voix toutes fraîches et parfaitement exercées, exécuta une messe de Concone en deux parties. Le R. F. Michel, C. S. O., tenait l'orgue.

A midi grand dîner au réfectoire des élèves. A la table d'honneur, prirent place autour du R. F. Michel, supérieur, les RR. MM. O. Leduc, curé de St-Aimé, A. Boulais, curé de St-Marcel, J. B. Nadeau, vicaire à Sorel, G. Goyette, vicaire à St-Aimé et tous les professeurs du collège avec le médecin de la maison le Dr P. Gagner.

Avant de quitter la table M. le curé crut devoir adresser des félicitations, des vœux et des souhaits à la communauté de Ste-Croix qui fait l'honneur de sa paroisse. Le R. Fr. supérieur répondit avec l'habileté qu'on lui connaît, en termes délicats et choisis. Il eut un mot aimable pour tous les visiteurs qui voulurent bien honorer la communauté de leur présence. Parlant ensuite à ses élèves il fit des allusions qui les impressionnèrent vivement, et lui valurent de leur part de chaleureux applaudissements.

Dans la soirée le R. P. chapelain imposa le scapulaire de St Joseph à plus de cent élèves. Le saint solennel du T. S. Sacrement termina cette belle fête. Le chœur de chant se distingua de nouveau par l'exécution parfaite de divers motets, entr'autres un Ave Maria de Millard chanté par El. G. Gagny.

UN TÉMOIN. DE PARTOUT Par arrêté du cabinet passé à Ottawa samedi, M. le juge St-Pierre a été transféré du district de Beauharnois à celui de Montréal où il remplacera M. le juge Mathieu, qui a pris sa retraite.

M. Wilfrid Mercier, O. K., a été nommé juge de la cour supérieure pour le district de Beauharnois en remplacement de M. le juge Saint-Pierre.

Farnham, 22. — Les funérailles du mécanicien Cunningham ont eu lieu hier, mardi. A l'arrivée du train de Montréal, le corps a été transporté à l'église, où M. l'abbé Lafontaine, as-

sisté d'un diacre et d'un sous-diacre, a chanté le service funèbre. Il a fallu deux voitures pour transporter les offrandes de fleurs de la gare à l'église. Une grande foule a accompagné la déposition mortelle à sa dernière demeure.

Windsor, Ont., 22. — Pour avoir rompu son vœu, Harry A. Bradley, un homme d'affaires bien connu de cette ville, a été, samedi dernier, condamné à payer la somme de \$1,530 à sa sœur Mlle Susan Bradley.

Il y a treize ans, lors de la mort de la première femme de son frère, Mlle Bradley consentit à aller vivre avec lui, sur l'entente qu'il lui aurait sa vie pour le reste de ses jours. Son mariage rompit cette entente et elle réclama \$5 par semaine pour avoir agi comme gouvernante pendant treize ans. Le tribunal a déclaré la réclamation fondée et a accordé \$1,530.

Toronto 21. — Une cause d'Ottawa se plaide actuellement à Toronto. Il s'agit d'une réclamation de \$15,000 de Mme Madeleine H. Clayton, épouse de feu Victor Gray, coureur de Montréal, mort d'une manière tragique il y a quelques mois. Mme Gray réclame cette somme de la "Crown Life Insurance Coy." qui refuse de payer, disant que M. Gray s'est volontairement donné la mort en prenant du poison. Les deux plaides mort accidentelle, mais ses avocats déclarent que même dans un cas de suicide, la compagnie serait obligée de payer en vertu d'une clause spéciale insérée dans ses polices d'assurance.

St-Pétersbourg, 21. — La commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi sur l'abandon de la peine de mort a reçu de la police la liste des condamnations prononcées par les tribunaux militaires du 1er janvier 1905 au 1er janvier 1909. D'après ce tableau il y avait eu durant cette période 3,319 condamnations à mort et 2,118 exécutions, dont 683 entre le 1er août 1906 et le 3 mai 1907. Ce dernier chiffre est de 461 suicides ou a relevé publié par les journaux pendant l'été de 1907.

La commission a décidé que la peine de mort devait être maintenue pour les crimes les plus graves, dans les régions qui sont encore sous le régime de l'exception.

St-Jude, — L'entreprise de bâtir une nouvelle maison d'école au village de St-Jude a été donnée à M. Jos. Roy, fils, pour le prix de \$2,775.00.

M. Ernest St-Jean et son épouse, qui étaient partis il y a quelques temps pour aller demeurer aux Etats Unis, nous sont revenus ces jours derniers.

Le Stock de faillite de U. Bourassa, qui a été récemment venu à Montréal, a été adjugé à M. F. X. Leblanc, qui s'est porté acquéreur au prix de 56c dans la piastre.

Mme veuve Augustin Germain et sa famille doivent partir sous peu pour les Etats Unis.

Invercargill, Nouvelle-Zélande, 23 — Le brianin "Nimrod", qui a transporté au début de l'année 1908, l'expédition antarctique du lieutenant E. H. Shackleton vers le sud a fait escale ici aujourd'hui, à son retour. Le lieutenant Shackleton a refusé de faire aucune déclaration au sujet de ses explorations. Le "Nimrod" s'est ensuite dirigé vers Lyttelton, le port de Christchurch, Nouvelle-Zélande.

L'expédition "Nimrod", vers le pôle sud, a quitté l'Angleterre en juillet 1907, après que Sa Majesté la Reine Alexandra eût donné un pavillon au vaisseau et que S. M. le Roi Édouard eût conféré l'ordre de chef de l'expédition au marin qui avait exploré en 1902-03, comme membre de l'expédition du capitaine K. T. Scott, les régions antarctiques. Le "Nimrod" avait transporté un train d'automobile et un certain nombre de poneys et de chiens sibériens. L'équipage se composait de 32 hommes, dont plusieurs savants.

St-Hugues, 23. — Le 14 février dernier, est décédée Philomène Courtemanche, épouse de Joseph Benoit. Ses obsèques ont eu lieu le mardi suivant, dans l'église de St-Hugues, après quoi on transporta ses restes mortels à St-Denis où fut chanté un second service.

La défunte était âgée de 72 ans; elle a succombé après plusieurs semaines de maladie. Les Dames de Ste Anne, dont elle faisait partie, lui ont fait escorte et ont assisté en grand nombre à ses funérailles.

Le 11 courant, est décédée Eva Allard, à peine âgée de 14 ans. Les jeunes filles de la Congrégation de Marie, dont la défunte faisait partie, l'accompagneront jusqu'à sa dernière demeure.

Marie-Jeanne, baptisée le 19 du courant, enfant de M. Emery Lafontaine, Parvris et marraine: M. l'abbé Hughes Lafontaine et Melle Marie Mignault, de Montréal, oncle et cousine de l'enfant.

St-Simon. — M. J. A. Fournier, de St-Hugues s'est porté acquéreur de la propriété de MM. Fabien et Hector Fournier, ses oncle et cousin. M. Carlin, aussi de St-Hugues a

MONSIEUR RAOUL MENARD VERCHERES, QUE. Guéri de dyspepsie par les Pilules Moro

L'estomac est l'organe qui donne le plus de troubles aux hommes et, du haut en bas de l'échelle des âges, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, on se plaint de lui avec ensemble. Il fait mal ses fonctions et rend la vie misérable à ceux qu'il taquine.

On prend aussi trop aisément parti de ce mal du siècle, la DYSPEPSIE; on ne se soigne qu'au moment où les conséquences en sont devenues irrémédiables, quand le sang est appauvri, quand une grande faiblesse a envahi tout l'être, quand l'organisme est pris dans son ensemble.

Tous les troubles de l'estomac doivent être traités dès les débuts, sitôt qu'on s'aperçoit que l'appétit languit, que l'estomac devient lourd et se gonfle après les repas et que la langue se charge, que l'intestin est paresseux, que les forces commencent à manquer.

Les Pilules Moro assurent une bonne digestion et font disparaître tous les maux qui assiegent les hommes dyspeptiques. Leur efficacité, contre les maladies de l'estomac, est si remarquable qu'elles ont su conquérir partout les faveurs des hommes affligés de mauvaise digestion et occupent la première place dans le traitement des maladies qui en sont la conséquence.

De toutes parts les Médecins de la Compagnie Médicale Moro reçoivent des lettres de louanges et de remerciements, comme celle que nous publions aujourd'hui:

"Depuis un couple d'années je souffrais horriblement de la dyspepsie. Je ne pouvais manger que des aliments légers et encore la digestion ne se faisait que difficilement. Cette maladie me torturait continuellement. Vu le nombre presque incalculable de guérisons obtenues par les Pilules Moro, je me décidai de faire usage de ces pilules; j'en pris quatorze boîtes et elles m'ont guéri.

En reconnaissance, je conseille aux personnes souffrant de désordres d'estomac, de faire usage des Pilules Moro et je suis convaincu qu'elles en obtiendront un résultat satisfaisant."

RAOUL MENARD, Verchères, Qué.



a acheté la propriété de M. Octave Beauchamp et M. Ephraïm Marin, celle de Mme Lajouesse.

Madame Cloutier de St-Hyacinthe a fait l'acquisition de la propriété de la succession U. Brunelle et du stock du magasin de M. H. Brunelle.

Tokio, 23 — Malgré les efforts des organes officiels japonais pour jeter de la lumière sur l'affaire Pratas, on apprend ici, que les marchands de Hong-Kong et de Canton sont à ce point alarmés de l'incident de l'an dernier, qu'ils ont suspendu toutes leurs affaires avec le Japon et télégraphié à Yokohama, annulant tous les ordres donnés pour des marchandises achetées même antérieurement.

New York, 24. — Une dédiche de La Haye au "Times" dit: Trois prétendues sorcières ont été convaincues d'avoir assassiné un enfant blanc afin de se servir de son sang et de son cœur pour guérir des maladies. Elles ont été condamnées à mort et deux autres, convaincues de complicité, ont été condamnées à passer de quatorze à vingt ans en prison.

C'est le deuxième cas de ce genre à Cuba. Trois femmes ont été exécutées en 1904 pour un crime semblable.

St-Damase, 20 — Dimanche les directeurs de l'Association Chorale ont donné un souper d'huites aux membres de l'association. La soirée eut lieu chez M. le président Marchesseault. Le bureau de M. le notaire, transformé en salle de banquet, avait été décoré avec goût, de pavillons, lanternes, fleurs naturelles, etc., etc.

M. Orlas Blanchette qui avait acheté les propriétés de M. Angers les a revendues à MM. Napoléon Lussier, Raoul Lussier et Moïse Lussier.

Les Ecoles Catholiques dans Ontario. L'assaut brutal livré actuellement aux Frères et aux Religieuses dans l'Ontario, sur le terrain de la qualification professionnelle, indique que la prophétie de feu Mgr Cleary, archevêque de Kingston, commence à se réaliser; "Si vous êtes écrasés au Manitoba, écrivez ou clairvoyant prélé à Mgr l'Archevêque, nous aurons ensuite notre tour, car vous êtes aux avant postes."

Le gouvernement Whitney, il est vrai vient de céder pour le moment en accordant aux Frères un permis d'enseigner pendant cinq ans. Mais la menace de leur retirer toute faculté demeure, car ce permis ne constitue pas un brevet d'enseignement légal ordinaire, puisqu'il n'est que temporaire.

Les diplômés des Religieuses, obtenus l'an dernier comme ceux des Frères, en se soumettant à des examens spéciaux, ne valent pas davantage.

La lettre dont il s'agit est un ex-



M. RAOUL MENARD, Verchères, Qué.

Les Pilules Moro sont un reconstituant de tout le système; elles donnent l'appétit, aident à la digestion, font disparaître les pesanteurs et les douleurs d'estomac et régularisent les intestins. Elles sont sans égales pour renouveler les forces et prévenir les maladies.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, des consultations gratuites à tous les hommes malades, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal. Les hommes qui ne peuvent se rendre à leurs bureaux sont invités à leur écrire; ils recevront par lettre les conseils dont ils ont besoin.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

"Tout ceci, non moins que les efforts tentés même dans la province de Québec pour la réforme du système éducationnel, prouve qu'il y a une organisation secrète qui pour suit systématiquement un but évident: la ruine de l'enseignement religieux."

"Le programme maçonnique de France fait le tour du monde et le Canada est déjà entamé. Il faut une contre organisation et une lutte vigoureuse et intelligente. Le laisser faire n'est ni chrétien ni intelligent; c'est même parfois un crime."

"Les Frères-Maçons du Canada ne peuvent-ils pas dire à notre évêque ce qu'un de leurs frères de France répondait au vaillant Mgr Gonthier-Soulard, archevêque d'Aix, lui demandant pourquoi il persécutait les Catholiques: "Que ne résistez-vous? Nous sommes étonnés que l'évêque ne résiste pas!"

Un correspondant de guerre l'échappe bel

M. Frank Senlamore, le fameux correspondant durant la guerre des Boers doit sa santé à Zam-Buk. Il avait passé à travers vingt-neuf batailles, mais une simple égratignure faillit lui enlever la vie. Voici ce qu'il dit:

"Je veux faire connaître le grand remède qu'est Zam-Buk. J'avais reçu une égratignure dans laquelle la teinture dans un sous-vêtement s'infiltra et amena l'empoisonnement du sang. Des ulcères se formèrent par suite de l'inflammation. Je pouvais à peine marcher pendant quelques temps. Sur la jambe gauche j'avais dix-sept ulcères si profonds que j'y pouvais entrer mon pouce, j'en avais quatorze sur la droite. Les remèdes familiers et du médecin furent vainement essayés. Après des semaines et des semaines j'étais exténué de souffrance et d'insomnie. Sur l'avis d'un ami, je cessai tout traitement pour essayer Zam-Buk. Il me soulagea instantanément et bientôt les ulcères se cicatrisèrent. Petit à petit les matières empoisonnées furent tirées, les ulcères guérirent et une peau neuve apparut. Je suis très bien maintenant et présente mon cas à tous ceux qui souffrent de maladie semblables."

Zam-Buk guérit l'eczéma, les dartes, les ulcères, les abcès, les hémorroïdes, les coupures, les brûlures, les gercures, etc., etc. Chez les pharmaciens et les marchands 0.50 ou à Zam-buk Co., Toronto sur envoi du prix.

OUR WEEKLY LETTER (Le Bulletin du Parler Français) Jusqu'ici le Bulletin a assez délaigné cette masse de traducteurs ignorants qui se croient tout permis pourvu qu'un intérêt de commerce soit au bout. Mais on dirait que les abus se multiplient. Quel dommage que les grands quotidiens n'aident pas à débarrasser notre langue de tous ces habileurs.

La lettre dont il s'agit est un ex-

emple de ce que certain négoce nous offre en ce moment. Des milliers et des milliers de ces écrits sont distribués dans les villes et les campagnes françaises.

Montréal, Canada, Janv. 3) 1909 Anglais

"In the day of aerial navigation will the busy canvasser of Bliss Native Herbs make his rounds in an air ship instead of by means of the well known Canvassing wagon now employed?"

Français

"Dans le temps de la navigation aérien est ce que c'est le solliciteur, occupé pour les Herbes indigènes de Bliss fera ses voyages dans un vaisseau d'air, à la place du moyen de la Voiture à Caballer employé à présent?"

English

"The last week in January is now with us and ere we are aware, the month of February will be present with its blustery snowy and icy contributions to mankind."

Français

"La dernière semaine de janvier est avec nous maintenant et le "petit mois" février est presque arrivé, avec ses contributions de neige et glace et temps des tempêtes."

"C'est, continue l'excellent traducteur d'un autre morceau, les rigueurs de cette saison qui causent les champs d'être encore fertile, le bled de venir dur et nutritive et le gazon et d'autres moissons herbales de préparer d'être réchauffées en vie par le revenu du Soleil du Printemps."

N'est-ce pas délicieux? Ce "petit mois" février est à encadrer. Mais, à tout prendre, cela ne vaut-il pas le style de certains projets de loi?"

BIBLIOGRAPHIE LA BONNE CHANSON. La très intéressante publication de Th. Botrel poursuit son heureuse carrière avec un numéro particulièrement brillant. On en jugera d'après le sommaire: (L'Echo, L'An cien, Le Petit Grigou), par Botrel; (Maternel emoi), par L. A. de Bery; (L'Art d'être socialiste), par Maurice Marall; (Le nouveau Petit Poucet), par Lemerai; (La Passion de Jésus-Christ), par Françoise Darceux; (Les Femmes de France), par Paul Delmot; (Ibées d'automne), par Tronquand; (La Guerre sainte, par Montoya; (Rive de notre fille), par G. Pior; (Robes et blanchets), par Zamaux. En outre de ses chansons qui sont toutes publiées avec l'accompagnement de piano, le numéro de mars de "La Bonne Chanson" contient une remarquable étude sur les Chansons populaires du Portugal, par Remy St-Maurice, et la première partie de "Montoya; (Rive de notre fille), par G. Pior; (Robes et blanchets), par Zamaux. Ce numéro est en vente partout. Prix, un franc (étranger, 1 fr. 50). Envoi franco, contre timbres ou mandat. Adresser les demandes à M. l'Administrateur de "La Bonne Chanson", 35 rue Buisson-d'Anglais, Paris. Abonnement avec primes: un an, 12 francs.

Un martyr de la charité et de la France

Le 27 juin 1894 a ramené le cinquantième anniversaire de l'héroïque mort de Mgr Affre sur les barricades de la capitale, où, par un dévouement sublime, il était venu porter des paroles de paix aux insurgés de 1848. Son Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a eu la noble et touchante pensée de le solenniser avec magnificence.

Mgr Affre, cerné le vendredi matin par l'émeute dans le quartier de St-Etienne-du-Mont où il était allé administrer le sacrement de Confirmation aux jeunes enfants, avait été éloigné pendant deux jours de sa demeure ordinaire, dans l'île St-Louis. Il était rentré le samedi soir, 24 juin. Son cœur souffrit cruellement de la continuation de cette lutte sanglante et conjura Dieu de mettre un terme à cette guerre fratricide.

Le Prélat prit alors la résolution de tenter les derniers efforts pour parvenir jusqu'aux insurgés et pour les décider à déposer les armes.

Son esprit ne dissimulait pas les dangers de son entreprise, soit qu'il fût frappé d'une balle, soit qu'il fût retenu au milieu des insurgés. Mais il calculait paisiblement ces chances diverses, et disait avec une simplicité touchante :

—Ma vie est bien peu de chose.

Sa plus grande préoccupation était la difficulté d'arriver jusqu'aux barricades, et de franchir l'espace qui séparait l'armée des défenseurs de l'ordre des rangs des insurgés. Il pensa que le chef du pouvoir exécutif ne refuserait pas de lui faciliter le passage et accompagné de deux de ses vicaires généraux, il se rendit à pied auprès du général Cavaignac, à l'Hôtel de la Présidence, le dimanche 25, sur les quatre heures du soir.

Son passage à travers les rues et les quais de la grande ville, transformée en une sorte de camp militaire, fut marqué par mille bénédictions, par mille scènes de touchants attendrissement. Cette population devint sa pensée et comprenait qu'avec lui passait un gage de paix, un symbole d'espérance. Les mères osaient franchir le seuil de leurs demeures pour se jeter à ses pieds avec leurs enfants. Sans avertissement préalable, les tambours battaient au champ, les officiers et soldats rendaient les honneurs militaires, et de bien des rangs partaient ces cris :

—Vive la Religion ! vive la République ! vive l'Archevêque de Paris !

Le général Cavaignac ne se borna pas à donner son assentiment au désir de l'archevêque ; il bénit sa pensée, et répondit avec attendrissement :

—J'espère que cette belle et religieuse démarche sera couronnée de succès.

L'archevêque, quoique excédé de fatigue et souffrant depuis plusieurs mois, prit à peine un instant de repos. Il repartit pour la Bastille.

Dans toutes les rues qu'il avait à traverser, les marques de vénération et de reconnaissance s'accroissaient de tout ce qui venait y ajouter le bruit de la fusillade et du canon qui tonnaient à ses oreilles. De jeunes officiers, des gardes mobiles, ces héros qu'on venait à l'instant du combat, tout noirs de poudre, couraient vers le Pontif ; ils lui pressaient les mains, plusieurs en rappelant que c'était lui qui les avait confirmés, et ils le conjuraient de ne pas s'exposer davantage d'autres lui disaient :

—Bénéissez nos fusils, nous serons invincibles.

Des femmes lui apportaient, avec une naïve simplicité, du linge et de la charpie, lui demandant que puis-je all'ail au milieu des blessés et des mourants, il voulut bien s'en charger.

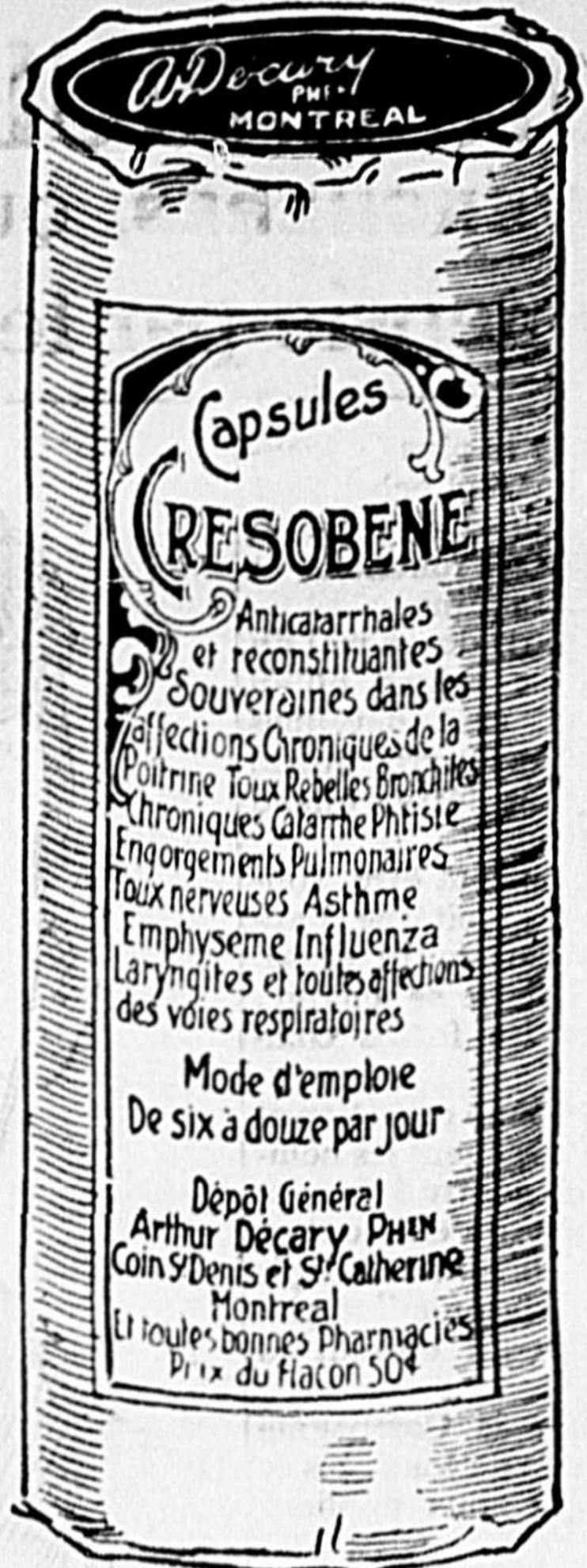
—Sans doute, leur répondait-il, je vais voir, en passant dans les ambulances, nos pauvres blessés. Mais je me hâte d'arriver aux barricades pour essayer de faire cesser le feu et empêcher qu'il y ait de nouvelles victimes.

A mesure qu'on avançait dans les rangs de l'armée, et qu'on touchait au lieu du combat, les officiers, émus jusqu'aux larmes, conjuraient l'archevêque de ne pas poursuivre une tentative si périlleuse et probablement sans succès. Il répondait avec calme et un doux sourire :

—Tant qu'il me restera une leur d'espérance, je veux m'efforcer d'arrêter l'effusion du sang.

Le Prélat avançait donc toujours, visitant les ambulances, bénissant et absolvant avec ses grands vicaires les mourants, et disant une parole de tendresse et de pitié à chaque blessé. Arrivé près de l'officier supérieur qui commandait l'attaque, Mgr Affre lui fit connaître l'assentiment donné par le général Cavaignac à sa démarche et lui demanda en grâce de suspendre un moment le feu de son artillerie et la fusillade.

—Je m'avancai seul avec mes prêtres, ajouta-t-il, vers ce peuple qu'on a trompé. J'espère qu'ils reconnaîtront ma soutane violette et la croix



que je porte sur la poitrine. Cette prière fut accueillie, et malgré la gravité de la situation, l'ordre fut donné de cesser le feu.

Il était nuit heures et demie du soir. L'archevêque avait tourné la barricade ; il était entré dans le faubourg par le passage étroit d'une maison à double issue, et s'efforçait d'apaiser du geste et de la voix, la multitude qui semblait vouloir l'entendre et applaudissait à sa démarche, quand une balle l'atteignit dans les reins : "Je suis frappé, mon ami," dit-il en tombant, à l'ouvrier qui portait la palme verte. Les insurgés s'empresèrent autour de lui, le relèvent dans leurs bras, et l'emportent, par des issues qui leurs sont connues, chez le curé de St-Antoine la plupart en lui donnant des marques de vénération et d'amour, et en répétant : "Quel malheur ! Il est blessé, notre bon père, notre bon pasteur, qui était venu pour nous sauver !"

Le vénérable prélat, transporté au presbytère de St-Antoine, fut entouré des soins les plus affectueux et les plus dévoués. Il était couché par terre sur un matelas, comme un de ces blessés qu'il venait de visiter. La paix et la sérénité étaient sur son front.

Pendant la première heure, la douleur ne fut pas fort vive et n'annonçait pas au blessé l'extrême gravité de la situation. Toutefois, les médecins, sans avoir perdu tout espoir, craignaient qu'il ne passât pas la nuit, et il devenait nécessaire de lui faire connaître la vérité. Cette douloureuse démarche fut rendue facile par le pieux Pontife.

Dès qu'il se trouva seul avec son grand vicaire :

—Vous avez un devoir d'ami fidèle à remplir, lui dit-il ; vous devez m'avertir de ma situation ; ma blessure est-elle grave ?

—Oui, Monseigneur, très grave, mais nous ne sommes pas sans espoir, et nous prions tant pour vous !

—Il est plus probable que j'en mourrai, n'est-ce pas ?

—Oui, Monseigneur, humainement, il est plus probable que vous en mourrez.

Il se recueillit sans rien perdre de son calme, et, levant les yeux vers le ciel :

—Mon Dieu, je vous offre ma vie ; acceptez-la en expiation de mes péchés et pour arrêter l'effusion du sang qui coule. Ma vie est bien peu de chose ; prenez-la. Je mourrais content, si je pouvais espérer la fin de cette horrible guerre civile, si mon sacrifice terminait tant de malheurs.

Il répétait souvent :

—Mon Dieu, mon Dieu, je remets mon âme entre vos mains. Je vous ai offensé, je ne vous ai pas assez aimé ! Ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde.

Il goûta le mot de miséricorde et disait :

—Les souffrances mêmes que vous m'envoyez sont un gage de votre miséricorde, puisqu'elles m'aident à purifier mon âme et à faire pénitence.

Puis, revenant vers la pensée de son cher troupeau si cruellement frappé :

—Dites-leur bien, dites aux ouvriers que je les conjure de déposer leurs armes, de cesser cette lutte atroce, de se soumettre aux dispositions du pouvoir ; certainement le gouvernement ne les abandonnera pas. Si l'on ne peut pas leur procurer du travail à Paris, on leur en donnera ailleurs ; dites-leur, pour leur plus grand bien, qu'ils se décident à partir.

On lui faisait remarquer que le feu avait cessé peu après sa démarche, et qu'on était plein d'espérance qu'il ne recommencerait pas le lendemain. Cette pensée semblait apporter un baume sur sa terrible blessure. Puis il appelait à son secours Marie, à

laquelle il donnait le nom de Mère. Il récitait alternativement le *Sub tuum presidium*, la prière de St-Bernard : *Souvenez-vous, ô très pieuse Marie*, etc., et ces paroles : *Priez pour nous, pauvres pêcheurs, maintenant et à l'heure de notre mort*. Il invoquait les anges, et parmi les saints, surtout St-Denis, son patron et celui de l'Eglise de Paris, qui avait le premier versé son sang pour son Eglise.

Il pria bientôt son grand vicaire de recevoir sa confession. Peu après il lui demanda le Viatique. Il était près de minuit. Pendant les préparatifs de cette pieuse cérémonie, le bon Prélat disait à tous les assistants de bonnes et suaves paroles avec une parfaite liberté d'esprit. Il bénissait ses domestiques, qui sanglotaient en l'entendant demander pardon des impatiences qui auraient pu lui échapper avec eux.

Pendant tout était prêt pour la réception des derniers sacrements. Les prières ayant commencé, l'archevêque y répondit avec calme au milieu de l'émotion des prêtres qui l'entouraient. Après avoir reçu l'Extrême-Onction, l'auguste malade renouela avec fermeté la profession de sa foi et spécialement de sa foi en la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement adorable de l'Eucharistie, et il reçut avec sainte émotion le viatique des mourants.

Tout le reste de la nuit fut accompagné de souffrances cruelles. Les plaintes qu'elles lui arrachaient étaient accompagnées de nouveaux élans de piété.

—"Mon Dieu que je souffre ! Mais je vous offre mes souffrances ; que ma volonté ne s'accomplisse pas, mais la vôtre. Mon Dieu, je vous aime, vous êtes mon Père, le meilleur et le plus tendre des pères."

Puis revenant encore à son cher troupeau :

—"Mon Dieu, si je souffre, je l'ai bien mérité, moi ; mais votre peuple, faites lui miséricorde !" Parce qu'il aime, parce qu'il aime, ne in aeternum in arcanis nobis.

Le matin, le docteur Gayot, son médecin et son ami, était enfin parvenu à le rejoindre. On chercha les moyens de transporter l'auguste blessé à l'archevêché. Le maintien des barricades rendait ce projet presque impossible. Les insurgés, qui avaient veillé en silence pendant toute la nuit autour de l'asile qui avait reçu le bon Pasteur, venaient avec anxiété chercher de ses nouvelles. Les hommes, les femmes, les enfants montraient la plus vive émotion et laissaient couler des larmes en apprenant la triste réalité.

Les grands vicaires, M. le Curé de St-Antoine, les autres prêtres présents y ajoutaient le récit des paroles admirables par lesquelles le bon Pasteur les conjurait de déposer les armes et de profiter du délai qui venait de leur être accordé pour faire leur soumission ; on leur répétait surtout le vœu si ardent du Pontife blessé à mort ; "Que mon sang soit le dernier versé !" Ils baissaient la tête avec une vive douleur, et l'impression produite dans l'immense faubourg par le dévouement pastoral lâta la pacification générale.

Vers une heure, dès que le chemin fut ouvert, l'archevêque fut placé sur un brancard fabriqué à la hâte ; des ouvriers du faubourg, des soldats, des gardes nationaux, réunis par une affection et des regrets communs, ne se disputaient plus que l'honneur de porter ce précieux fardeau. Un cortège formé, à la hâte, de soldats et d'officiers de différents corps se mit en marche avec les prêtres, les médecins, les serviteurs du Prélat : une longue haie de peuple pénétré de respect, de douleur, d'admiration, la garde nationale et les troupes pleines de mêmes sentiments, et rendant les honneurs militaires, l'accueillaient sur son passage. On se jetait à genoux, et l'on faisait le signe de la croix, comme devant les reliques d'un martyr. Des prêtres accourus de tous les points de Paris le reçurent à l'archevêché, tout baignés de larmes, mais aussi tout fiers de la gloire si sainte de leur Pontife. Paris tout entier partageait ce double sentiment, et, au milieu de si grands malheurs, ce malheur semblait dominer tous les autres.

La paix, la sérénité, la piété de l'archevêque étaient toujours les mêmes à mesure que le mal faisait de plus profonds ravages. Il bénissait les soldats de son escorte, tombés à genoux autour de son lit ; il répondait à ses grands vicaires et aux membres de son Chapitre, de son clergé, de ses séminaires, se pressant tous autour de lui :

—"Ce n'est pas pour ma guérison qu'il faut prier, mais pour que ma mort soit sainte."

Il baissait souvent avec piété un crucifix qu'on lui présentait, en lui rappelant que c'était le Souverain Pontife qui le lui avait envoyé comme un gage de sa tendresse paternelle et qu'il y avait attaché des indulgences pour l'article de la mort.

Les plus illustres médecins et chirurgiens de la capitale avaient inutilement été appelés : tout espoir était perdu. Son agonie commença le

UN CHIMISTE ANALYSTE PARLE DES MEDICINES BREVETÉES

Un diplômé en chimie organique, qui a fait une étude approfondie des médecines brevetées les plus connues, dit que beaucoup d'entre elles ont certainement de la valeur mais, qu'en général, le public est appelé à payer pour bien des frais inutiles.

La recette suivante est celle d'une préparation soignée bien connue, que des autorités médicales recommandent comme un des meilleurs toniques pour l'estomac et pour le foie. Elle est prescrite par les plus grands médecins.

Ce mélange guérit la constipation et les accès de bile.
Extrait Fluide de Cascarane... 1/2 once.
Sirop de Rhubarbe... 1 once.
Composé de Carriana... 1 once.
Sirop Composé de Salsapareille 5 onces.
Prenez-en une cuillerée à thé après chaque repas et au coucher.

Une autorité éminente, qui a fait une étude scientifique et approfondie de la valeur relative des remèdes qui agissent sur les reins, le foie et le système, déclare que cette combinaison est excellente. Vous pouvez vous procurer les ingrédients séparément et les mélanger vous-même chez vous. Découpez cette recette et conservez-la.

mardi vers midi. Depuis ce moment jusqu'à quatre heures et demie, heure de sa mort, les prières de la recommandation de l'âme furent récitées à travers les sanglots d'une nombreuse assistance de prêtres, de gardes nationaux d'hommes de toutes les conditions.

Quant enfin le saint archevêque eut rendu le dernier soupir, un des grands vicaires ayant rappelé aux prêtres présents, et tout baignés de larmes, quelques unes des plus touchantes paroles du "martyr de la charité", tous étendirent la main sur son corps et jurèrent de consacrer, à son exemple, leur vie et jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la gloire de Dieu et le salut de leurs frères.

AGENTS DEMANDÉS.—On demande un vendeur local et responsable pour St-Hyacinthe et les environs pour représenter les plus grandes pépinières du Canada. Nous avons une ligne complète d'arbres fruitiers et de plantes d'ornement ou rustiques. Aussi une variété d'arbustes et de petits fruits, que nous garantissons pour résister aux hivers rigoureux. Recommandés par les stations Expérimentales de Québec. Position permanente pour un homme honnête. Conditions très libérales, paiement à la semaine. Territoire réservé et un bon équipement sans charge.

Ecrivez pour conditions, à
STONE & WELLINGTON,
Pépinières Fonthill
(plus de 850 acres.)
Toronto Ont.

Savon de Castille "La Vertu"
Ce qu'il y a de mieux sur le marché. Il ne brûle pas le linge et n'abîme pas les mains.
En vente dans les meilleures Epicerie.
LAFORTE, MARTIN & CIE, Lrds, MONTREAL, Distributeurs Généraux.

Nos dents sont très belles, naturelles, garanties.
INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN (Incorporé)
162 Rue Saint-Denis, Montréal.

Les Graines de FERRY
Les graines de Ferry sont les meilleures parce que chaque année le marchand en reçoit de nouvelles, fraîchement cueillies et séchées. Vous ne pouvez pas le risque de stock mal tenu ou vieux. Ne prenez pas les autres, vous perdrez le résultat. Adresse de la maison la plus complètement équipée et la plus experte de l'Amérique. Il est de votre avantage de vous satisfaire. Nous le ferons. En vente partout. Catalogue pour nos francs sur demande. S'adresser à :
D. M. FERRY & CO., WINDSOR, ONT.

CANADA, Province de Québec, District de St-Hyacinthe No. 44
Conf. Supérieure

Dame Aldéa Jarré dit Beauregard, des cité et district de St-Hyacinthe, épouse commune en biens de Pierre alias Pierre Léon Palardy, boucher et commerçant du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse.

vs.

Le dit Pierre alias Pierre Léon Palardy, Défauteur

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 13 Mars courant. St-Hyacinthe, 15 Mars 1909.

V. ERNEST FONTAINE, Avocat de la demanderesse.

Cie. Gle. Transatlantique.
De New-York au Havre-Paris (France)
Départ chaque Jeudi à 10 hrs. A. M.
LA TOURNAINE, le 1 Avril.
LA LORRAINE, le 8 "
LA PROVENCE, le 15 "
LA SAVOIE, le 22 "

Pour les dates des départs des paquebots du présent mois s'adresser à MM. Genin, Trudeau & Cie, qui donneront sur demande tous les renseignements à cet égard.
Genin, Trudeau & Cie., Agents Généraux pour le Canada, 1670 rue Notre-Dame, Montréal.

BANQUE DE MONTREAL
BUREAU-CHEF: MONTREAL.
CAPITAL PAYÉ : \$14,400,000.00
FONDS DE RÉSERVE : \$12,000,000.00

Le très Hon. Lord Strathcona and Mount Royal, G. C. M. G., *Président Honoraire.*
L'Hon. Sir George A. Drummond, K. C. M. G., *Président.*
Sir Edward Clouston, Bart., *Vice-Président et Grant Général.*

AFFAIRES DE BANQUE en général.
SUCCURSALE DE SAINT-HYACINTHE, L. F. PHILIE, GÉRANT.

SOUS LE CONTROLE DU GOUVERNEMENT Tél. Bell Mail 981

LA PROVINCIALE" Assurance contre l'Incendie
BUREAU CHEF : EDIFICE GUARDIAN, 160, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.
ACTIF : \$90,000.00

PERTES payées au-delà de \$150,000.00
ASSURANCES EN FORCE \$6,000,000.00
REVENU ESTIMÉ POUR 1909 \$125,000.00

PRIMES FIXES :::: TAUX RAISONNABLES
PERTES PAYÉES PROMPTEMENT.
AGENTS à ST-HYACINTHE
TACHE & JODOIN 68 rue Ste-Anne
C. A. LETOURNEAU, Ste Madeleine,
Agent spécial pour le district de St Hyacinthe.
Ste-Madeleine, et St-Hyacinthe, 63 rue Ste-Anne.

CHEMIN DE FER DU
Quebec Montreal & Southern
Tous les jours, dimanches exceptés
VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD
ARR. à 8.35 a. m. DÉPART à 9.00 a. m.—Pour St-Jules, St-Aimé, Sorel, St-François, Yamaska et Pierreville.
VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD
ARR. à 8.10 a. m. DÉPART à 10.00 a. m.—Pour Saint-Damase, Rougemont, Ste-Angele, Iberville, Sabrevois, Henryville et Noyan.
VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD
ARR. à 3.15 p. m. DÉPART à 5.10 p. m.—Pour St-Jules, St-Aimé, Sorel, St-François, Yamaska et Pierreville.
VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD
ARR. à 5.05 p. m. DÉPART à 5.45 p. m.—Pour Saint-Damase, Rougemont, Ste-Angele, Iberville, Sabrevois, Henryville, et pour tous les points de la Nouvelle Angleterre par le chemin de Fer Rutland.

D. J. ROBERTS, Géral, MONTREAL.
J. E. A. CHABOT, Agent Local.
DESAUTELS & ST-GERMAIN —NOTAIRE—
PRÊTS D'ARGENT A CONDITIONS FACILES
Rue ST-DENIS, ST-HYACINTHE
JOS. C. DESAUTELS, H. ST-GERMAIN
JOS. O. C. MIGNAULT, INGENIEUR CIVIL
ARPENTEUR-GEOMETRE.
spécialités de constructions d'Aqueducs, d'Egouts et d'Éclairage Electrique.
Construction de Ponts et chaussées.
Développement de Pouvirs d'Eau.
Arbitrages, Evaluations, etc., etc.
Adresse : SHERBROOKE, P. O.
Lussier, Gendron & Guimont, AVOCATS
176 Rue Girouard, - - - St-Hyacinthe
Ls. LUSSIER, L. A. GENDRON, LL. B., E. GUIMONT.

FABRIQUÉ AU CANADA
GILLET'S CREAM TARTAR
Meilleure Qualité
Garantie chimiquement pure
SE VEND EN PAQUETS ET EN BOITES
Aussi bon marché que les variétés adultérées
E. W. GILLET CO., LTD. Toronto, Ont.

DEBARRASSEZ VOS LITS DES PUNAISES
en employant le
POISON LIQUIDE DE LYONS
Une application les détruit, sinon vous les voyez marcher. En vente partout.

CHEMINS DE FER
Les trains laissent St-Hyacinthe les jours comme suit :
C. P. R.—Allant à St-Eugène, etc., 2.10 et 7.50 P. M.
Allant à Farnham, etc. : 8.15 A. M., 4.05 P. M.
G. T. R.—Allant à Montréal, 5.21, 10.11.28 A. M., 5.30 P. M.
Allant à Acton, etc. : 9.16 A. M., 4.4, 9.0 P. M.
I. C. R.—Allant à Montréal, 8.16, A. M., 5.01, 8.41, P. M.
Allant à Drummondville : 8.44, A. M., 1.15, 8.10 P. M.

Maisons d'Affaires
BISSONNET & BRODEUR
Marchands-Tailleurs et merciers,
162 et 169 rue Cascades.

JOS. BRODEUR & CIE.,
(Jobbers) Marchandises sèches et Epicerie.
Gros et Détail.
228 et 234 rue Cascades.

S. BOURGEOIS & CIE.,
Magasin-Général,
Place du Marché.

BROUSSEAU & FILS
Marchandises sèches et Nouveautés,
63 et 67 rue St-François.

DOUSSAULT & LAMOUREUX,
Fondeurs,
4 rue St-Hyacinthe.

JOSEPH HUETTE Tél. 246
Fermier-Plombier et Couvreur,
68 rue St-Simon,
Place du Marché.

CHS. G. RAOICOT
Marchand de Grains, Farines, Son, Gru, Moules, etc.
Cm ces rues St-Antoine et Mondor

EMILE SOLIS
Libraire en gros et en détail.
Rue Cascaes, - - - ST-HYACINTHE.
Assortiment complet de TAPISSERIES, ARTICLES DE BUREAU, FOURNITURES CLASSIQUES, LIVRES, OBJETS DE PIÉTÉ et de FANTASIE, etc.
Huile d'olive pour Spécialité : Sanctuaire, Livres de récompenses.
Une visite est sollicitée.

TACHE & JODOIN
Notaires.
Assurance contre le Feu :
GUARDIAN ASSURANCE CO
Bureau 68 rue Ste-Anne,
Bâtisse du "Courrier".
J. de L. Taché Albert Jodoin

50 YEARS' EXPERIENCE
PAINTS
TRADE MARKS
EVIDENCE
A. S. WOODS & CO. 261 Broadway, New York
A. S. WOODS & CO. 261 Broadway, New York
A. S. WOODS & CO. 261 Broadway, New York
A. S. WOODS & CO. 261 Broadway, New York